



Mémoire
des services
d'appui à la
communication
&
à l'interprétation
en langue des
signes en vue des
élections
régionales de mai
2019

LA PROBLEMATIQUE

- Entre 6.000 et 29.000 personnes concernées à Bruxelles ¹
- Un seul service reconnu par la COCOF
- Des besoins non rencontrés
- Des demandes refusées faute de prestataire

NOS PROPOSITIONS

- Permettre le handistreaming
- Renforcer les moyens humains
- Développer le Relais Signes
- Augmenter en efficience grâce à des outils informatiques performants

Le Service d'appui à la communication et à l'Interprétation pour les personnes sourdes (SISB/SACIPS) permet aux personnes sourdes bruxelloises, suivies ou non par un autre service, et à leurs interlocuteurs de bénéficier d'interprétation en langue des signes et de translittération (soutien à la compréhension du français oral). Le service devrait également être en mesure d'offrir de la vélotypie (sous-titrage instantané).

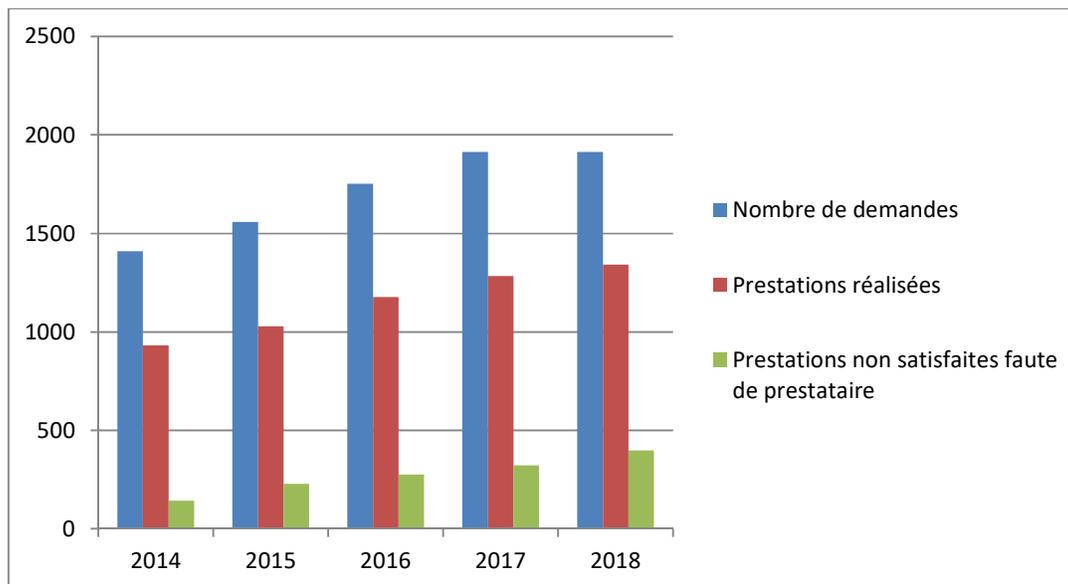
Il joue un rôle important dans la vie des personnes sourdes, puisque le recours à un professionnel de la communication est généralement une condition préalable aux interactions avec les personnes entendantes. Rendez-vous médicaux, suivi de la scolarité, formations, épanouissement professionnel, loisirs, accompagnement, accessibilité des services généralistes : lorsque la communication ou l'interprétation fait défaut, tout se complique. Le recours à un professionnel de la communication doit donc se comprendre comme un service public, dont bénéficient tant les personnes sourdes qu'entendantes.

Aujourd'hui, le SISB/SACIPS refuse des prestations, faute de prestataires (ou plutôt de pouvoir avoir recours à des prestataires). Les chiffres montrent une augmentation des demandes et des prestations réalisées... ainsi que des prestations qui n'ont pas trouvé de prestataires.

¹ D'après les chiffres de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, il y aurait 105.722 personnes confrontées à une déficience auditive à Bruxelles, dont 80% de francophones. Les besoins varient en fonction du degré de surdité :

profond	5,84%	6174
moyen à sévère	27,50%	29074
+ léger à moyen	66,50%	70305

Une surdité profonde, sévère ou moyenne peut justifier un besoin d'aide à la communication.



La situation de pénurie d'interprètes en langue des signes qui dure depuis plusieurs années pourra s'améliorer, car les premiers diplômés de la nouvelle formation universitaire sortiront en 2019.

Prendre le temps de concevoir un système pérenne

Nous souhaitons que le monde politique, l'administration compétente et les instances concernées – dont les usagers de l'interprétation et notre service – prennent un temps d'écoute, de réflexion et d'analyse pour concevoir ensemble un modèle de fonctionnement optimal : efficace, intelligent et pérenne. Les conséquences d'un modèle inadéquat peuvent être lourdes.

Ce temps sera regagné par la suite, au bénéfice d'une vision à plus long terme.

Nous souhaitons également nouer un dialogue régulier avec l'administration et le monde politique.

Disposer facilement d'interprètes en langue des signes ou de translittérateurs ou de vélotypistes rendra le travail des opérateurs actifs autour des personnes sourdes (services d'aide à la recherche d'emploi, de soutien à la formation, d'accompagnement psycho-social, services publics tels que le PHARE, ...) plus efficace et leur fera gagner un temps précieux. Tous les bénéficiaires des services d'accompagnement sont confrontés au manque de compréhension de documents et d'informations. La charge de travail consacrée à la « traduction à vue » de documents par les accompagnateurs est conséquente et pourrait, avec un meilleur soutien du SISB/SACIPS, dégager du temps pour un réel accompagnement.

Un modèle de fonctionnement optimal permet donc de s'assurer que l'argent public est dépensé à bon escient, tant au niveau du service que du reste du secteur.

Permettre le handistreaming

Le handicap au sens large et les interactions entre personnes sourdes et entendantes plus particulièrement sont l'affaire de tout le monde : l'inclusion est le résultat du travail de tous, pas du seul secteur du handicap.

Nous pensons que la surdité doit s'inscrire dans le courant du handistreaming, selon la philosophie défendue par l'ordonnance² du 8 décembre 2016 portant sur l'intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

A l'heure actuelle, les rentrées financières du SISB sont limitées au subside octroyé par le PHARE. Les prestations facturées aux personnes morales (associations, entreprises, ...) ou au secteur de la justice sont déduites de sa subvention. Autrement dit, la contribution d'autres secteurs diminue celle du PHARE.

Nous demandons :

- De mener une réflexion sur l'application du handistreaming à la surdité dans la réalité bruxelloise actuelle
- Que la contribution des autres secteurs augmente les moyens disponibles afin que le handicap soit porté par l'ensemble des acteurs

Comment :

- Modifier l'arrêté 2017/1388 (article 52) pour permettre au SISB d'intégrer les factures des prestations accomplies pour les personnes morales à son budget de fonctionnement et ainsi payer les interprètes indépendantes.

Renforcer les moyens humains

2019 verra arriver les premiers diplômés de la formation universitaire.

Nous demandons :

- Déterminer un modèle permettant de faire bénéficier nos usagers de ces nouveaux talents en trouvant le meilleur équilibre entre personnel salarié par le service et prestataires indépendants.

Pour permettre au SISB d'assumer pleinement ses missions (gestion des demandes, relations avec les prestataires indépendants, gestion des plaintes, formation continue des prestataires, travail en réseau, tutorat des stagiaires interprètes),

Nous demandons :

- Une augmentation du temps de travail du poste de direction à un temps plein

² Ordonnance régionale sur le handistreaming

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=16-12-28&numac=2016031847

Développer le Relais Signes

Lancé en 2015, le projet Relais Signes, qui permet aux personnes sourdes de passer et de recevoir des appels téléphoniques par le recours à un-e interprète à distance, a maintenant fait ses preuves.

Il est temps d'augmenter son efficacité. Le temps d'attente parfois considérable des usagers peut être réduit par :

- L'extension des heures d'ouverture
- Le travail en binôme (actuellement, il n'y a qu'un-e seule interprète par plage horaire de 3h., ce qui accroît la fatigue et donc l'imprécision)
- La participation financière au projet Relais Signes pèse dans le budget du SISB/SACIPS. Dans la perspective du handstreaming, il nous semble que le PHARE ne doit pas être la seule institution à permettre au SISB/SACIPS de participer à ce projet, en partenariat avec son homologue wallon, le SISW.

Nous demandons :

- Un financement pouvant servir de levier afin d'offrir un service durant les plages horaires de bureau afin d'inciter les organismes privés ou publics à s'affilier

Augmenter en efficience grâce à des outils informatiques performants

Les outils informatiques du service et notamment sa base de données devraient être modernisés. Cela permettra un gain de temps au niveau de la gestion des demandes et une plus grande facilité d'utilisation de la part des usagers.

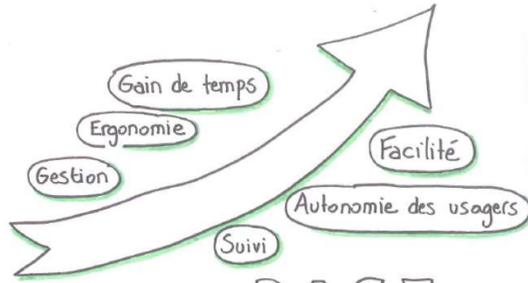
L'objectif est de permettre une réservation de prestataires semi-automatique grâce à l'encodage par les usagers eux-mêmes des informations pertinentes.

Nous sommes intéressés par la mutualisation de ressources avec nos homologues wallon et flamand.

Nous évaluons le montant de la modernisation de la base de données et de la création d'une nouvelle interface à 12.000 €

Nous demandons :

- Un subside ponctuel -12.000€- permettant de soutenir la création d'une nouvelle base de données et une interface plus ergonomique pour les usagers et la gestion des demandes.



MODERNISER LA

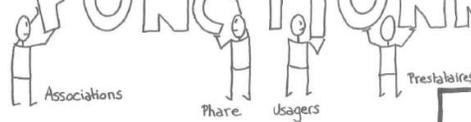
BASE
DE
DONNÉES

Tenir compte:

- ✓ des modifications réglementaires
- ✓ des progrès et évolutions techniques

PRENDRE LE TEMPS DE concevoir [💡]

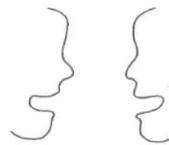
UN FONCTIONNEMENT



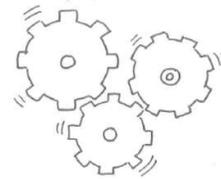
EFFICACE



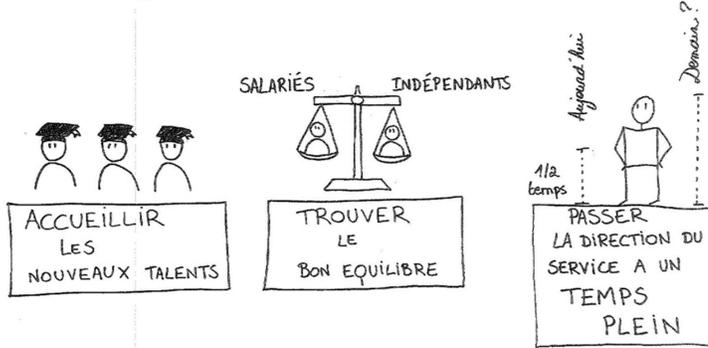
TEMPS



DIALOGUE
REGULIER



MOYENS HUMAINS

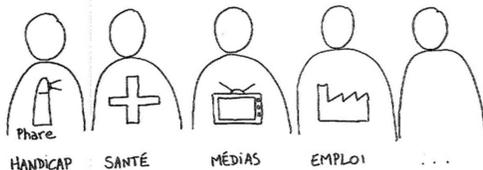


Relais SIGNES



PERMETTRE LE HANDISTREAMING

La situation de surdité concerne **tous** les acteurs



☐ MODIFIER L'ARRÊTÉ S.A.C.I.P.S.